



## Note de position de Tournons La Page Burundi du 26 avril 2026

### **« Mémoire, justice et avenir démocratique : la persistance de la détention des prisonniers politiques depuis la crise de 2015 à l'épreuve des dynamiques régionales et du droit »**

1. À l'occasion du onzième anniversaire du déclenchement des manifestations citoyennes du 26 avril 2015, le mouvement Tournons La Page Burundi s'associe aux Burundaises et aux Burundais, ainsi qu'à toutes celles et ceux attachés aux valeurs démocratiques, aux droits humains et à la primauté de l'État de droit, pour honorer la mémoire des victimes et réaffirmer son engagement en faveur de la justice.
2. Le 26 avril 2015 demeure, et doit rester, une date mémorielle profondément ancrée dans la conscience nationale. Ce jour-là, des milliers de citoyens sont descendus dans les rues pour exprimer, de manière largement pacifique, leur désaccord face à une interprétation controversée de la Constitution relative au troisième mandat présidentiel. La réponse qui s'en est suivie s'est caractérisée par une répression sévère et disproportionnée, entraînant des pertes en vies humaines, des disparitions forcées, des arrestations massives et des détentions arbitraires, ainsi que l'exil forcé de milliers de Burundais. Des cas emblématiques illustrent cette réalité, notamment ceux de N.J.B. et D.R., détenus à la prison centrale de Gitega, ainsi que de V.B., B.R. et K.P., incarcérés à la prison de Mpimba, et de M.N., détenu à la prison de Rumonge. Tous sont privés de liberté depuis 2015, accusés de "participation à un mouvement insurrectionnel". À leurs côtés, de nombreux autres détenus demeurent oubliés dans diverses prisons du Burundi. Par ailleurs, d'autres figures moins médiatisées militants, journalistes et simples citoyens continuent de payer le prix de leur engagement en faveur de la primauté de l'État de droit, ou sont victimes de leurs opinions, réelles ou supposées.
3. Dans ce contexte, la situation de certains militaires incarcérés depuis 2015 demeure particulièrement préoccupante et appelle une attention urgente. Plusieurs dossiers judiciaires dont les noms ne sont pas mentionnés ici pour des raisons de sécurité mettent en lumière des irrégularités persistantes dans le traitement des procédures, notamment des atteintes aux garanties fondamentales du procès équitable. Poursuivis dans un contexte de crise, ces militaires continuent de purger de lourdes peines ou de faire l'objet de détentions préventives prolongées, en dépit d'éléments laissant présumer des procédures entachées d'irrégularités. Leur situation



soulève de sérieuses préoccupations quant au respect des droits de la défense, à l'indépendance de la justice et à la nécessité d'un réexamen impartial de leurs dossiers, dans le strict respect des normes nationales et internationales relatives aux droits humains.

4. De surcroît, des mandats d'arrêt internationaux ont été émis à l'encontre de membres de la société civile, de journalistes et d'opposants politiques en exil, injustement accusés d'avoir été impliqués dans la tentative de coup d'État de 2015.
5. En dépit de cette répression sanglante et disproportionnée, la Cour de justice de la Communauté d'Afrique de l'Est, à travers son arrêt n° 01/2020 rendu le 25 novembre 2021 à Bujumbura, a définitivement déclaré illégal le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Toutefois, le Gouvernement du Burundi continue de ne pas se conformer à cette décision, notamment en s'abstenant de procéder à la libération de toutes les personnes arbitrairement détenues pour avoir contesté ce mandat.
6. Dans ce contexte, certaines décisions judiciaires régionales ou rendues par les mécanismes internationaux de protection des droits humains rappellent avec force l'importance du respect des principes fondamentaux de justice, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la protection des libertés fondamentales. Elles mettent également en évidence la nécessité pour les États de garantir à tous les citoyens des recours effectifs, équitables et accessibles.
7. Onze ans après, il apparaît clairement que la consolidation de la paix et de la stabilité au Burundi ne saurait se faire sans une réponse juste et inclusive aux violations du passé. La mémoire des événements de 2015 ne peut être dissociée d'une véritable justice fondée sur la vérité, condition essentielle à une réconciliation durable entre les Burundais. Dans ce contexte, la désignation d'Évariste Ndayishimiye comme candidat du CNDD-FDD pour l'élection présidentielle de 2027 suscite de vives préoccupations quant à la continuité d'un système de gouvernance marqué par des dérives autoritaires. Une telle perspective risque de perpétuer les pratiques de répression des voix dissidentes observées au cours des deux dernières décennies, compromettant davantage les efforts de réconciliation et entretenant un climat de méfiance, notamment dans un contexte où persistent des détentions à caractère politique.



8. La plateforme Tournons La Page Burundi réaffirme ainsi son appel à l'adoption de mesures concrètes en faveur de la justice et de l'apaisement, en vue de renforcer la cohésion sociale. Cela implique notamment la libération des personnes détenues pour des motifs politiques ou, à défaut, la tenue de procès équitables conformes aux normes nationales et internationales en matière de droits humains. Cela implique également un engagement sincère des autorités burundaises à garantir les droits fondamentaux et à ouvrir un espace de dialogue inclusif avec l'ensemble des acteurs politiques et de la société civile.

**De ce qui précède, la plateforme Tournons La Page Burundi formule les recommandations suivantes :**

**1. Au Gouvernement du Burundi :**

- Respecter pleinement l'État de droit, pilier de la justice et de la démocratie, notamment en mettant fin aux poursuites à caractère politique visant à restreindre l'espace civique, en particulier à l'encontre des défenseurs des droits humains, des journalistes et des opposants ;
- Libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes arbitrairement détenues en lien avec la contestation du troisième mandat de 2015, tout en garantissant leur sécurité et leur intégrité physique,
- Lever les mandats d'arrêt internationaux visant les membres de la société civile, les journalistes et les opposants injustement accusés d'implication dans la tentative de coup d'État de 2015 ;
- Garantir l'indépendance de la justice et le respect des droits de la défense, notamment à travers l'organisation de procès équitables conformes aux normes nationales et internationales.

**2. À la Communauté d'Afrique de l'Est :**

Faire preuve d'un engagement renforcé en faveur du respect de la justice et de l'État de droit en veillant à la mise en œuvre effective de l'arrêt n°01/2020 du 25 novembre 2021.

**3. À la communauté internationale (Nations unies, Union africaine, partenaires bilatéraux et multilatéraux) :**

- Renforcer la surveillance et le suivi de la situation des droits humains au Burundi, à travers les mécanismes internationaux et régionaux existants, tout en plaidant pour la libération des détenus politiques et la réouverture de l'espace civique et médiatique ;



- Encourager et soutenir les initiatives en faveur de la justice, de la vérité et de la réconciliation, notamment à travers des mécanismes de justice transitionnelle et un dialogue politique inclusif impliquant toutes les parties prenantes ;
- Conditionner leur coopération avec le Gouvernement du Burundi au respect des droits humains, de l'État de droit et des engagements internationaux, afin de favoriser une sortie durable de la crise.

## La coordination de TLP- Burundi

---